

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N ° 42558

présenté par

M. Le Fur

à l'amendement n° 23428 de M. Diard

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 2, par les mots :

« gérés par les caisses mentionnées aux article L. 641-1 et L. 723-12 du même code ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Sous-amendement de précision rédactionnelle.